

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de VORGES-LES-PINS **Révision du plan d'occupation des sols (POS)** **et élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)** **Révision du Zonage d'Assainissement** **Création d'un périmètre délimité des abords (PDA)**

Par arrêté URB.19.08.A40, le Président de Grand Besançon Métropole a décidé d'ouvrir une enquête publique unique relative à :

- la révision du plan d'occupation des sols (POS) et l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Vorges-les-Pins ;
- la révision du zonage d'assainissement de la commune de Vorges-les-Pins ;
- la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église Saints-Pierre-et-Paul de Vorges-les-Pins.

Cette enquête publique unique est organisée pour une durée de 36 jours consécutifs,

du lundi 16 septembre 2019 au lundi 21 octobre 2019 inclus.

Le projet de PLU de Vorges-les-Pins n'est pas soumis à évaluation environnementale. La révision du zonage d'assainissement de la commune de Vorges-les-Pins n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Daniel MORET en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique unique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Vorges-les-Pins – Siège de l'enquête publique unique – 16 Grande rue – 25320 Vorges-les-Pins – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ A Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Vorges-les-Pins :

- **le lundi 16 septembre 2019 de 9h à 12h ;**
- **le mercredi 25 septembre 2019 de 15h à 18h ;**
- **le samedi 5 octobre 2019 de 9h à 12h ;**
- **le lundi 21 octobre 2019 de 14h à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Vorges-les-Pins, à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Vorges-les-Pins – M. le commissaire enquêteur
Enquête publique PLU, zonage d'assainissement, PDA
16 Grande rue – 25320 VORGES-LES-PINS

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1504>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1504@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Vorges-les-Pins et à Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Florent SERRETTE, Mission PLUi de Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vorges-les-Pins et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique unique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique unique, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU, le projet de révision du zonage d'assainissement de Vorges-les-Pins et la création du PDA.

Pour le Président et par délégation,
La Conseillère communautaire déléguée
à la l'Urbanisme opérationnel et à la Planification,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey